



MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR-MARVILLE

28170

Téléphone : 02 37 51 62 43
mairiesaintsauveurmarville28@orange.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2026

La séance du conseil municipal débute à 20 heures 20

Sont présents : Jean-Pierre BRASSE, Jennifer CHARTIER, Sébastien JEFFROY, Lucie JACQUET, Xavier GRAFFIN, Christophe BOBARD, Bertrand GRILLON, Stéphanie BLANCHARD, Mickaël THUILLIER, Philippe NIVET, Emmanuelle BRETON, Morgane IRIARTE, Isabelle GILBERT
Mélanie POIGNARD est absente et donne pouvoir à Mickaël THUILLIER
Christophe FOULAIN est absent.

Il est procédé à la lecture et à l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026. Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération 32/2026 : rapport d'activités 2025 de l'Agglo du Pays de Dreux :

Le rapport d'activités 2025 de l'Agglo du Pays de Dreux est présenté au conseil municipal et approuvé à l'unanimité

Arrivée en cours de séance de Bertrand GRILLON à 20h30 et d'Emmanuelle BRETON à 20h45.

Délibération 33/2026 : Devenir du château d'eau :

Un point de situation est présenté concernant le château d'eau de Bigeonnette :

Le devis de rénovation, d'un montant de 17 589 € HT, comprend uniquement la dépose de l'enduit de la cuve, la réparation des fissures et la réalisation d'un nouvel enduit.

Un devis de démolition établi par l'entreprise Poullard s'élève à 18 500 € HT.

- *DIAGNOSTICS ET CONTRAINTES TECHNIQUES*

Dans les deux hypothèses, rénovation ou démolition, un diagnostic amiante sera nécessaire. Le coût est estimé à 600 € pour un sondage, montant à multiplier par trois si trois sondages sont réalisés à trois points différents. La tuyauterie est encore en place dans le château d'eau.

- *BALISE IGN ET COFFRET ELECTRIQUE*

Le château d'eau comporte une balise IGN qu'il est impératif de conserver, les démarches pour son retrait étant particulièrement complexes. Il est proposé de découper autour de la balise.

Le coffret électrique sera déposé gratuitement par Territoire d'Énergie.

- *NID DE MARTINET NOIR ET PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES*

Concernant le nid de martinet noir, le préfet a donné son accord pour la destruction du nid, sous réserve du respect de plusieurs conditions. Il conviendra de faire appel à un naturaliste afin de constater les espèces présentes, notamment les chiroptères le cas échéant. Un compte rendu du naturaliste devra être transmis à la DDT.

Avant travaux, la présence du nid devra être vérifiée. Le nid devra être repositionné aux alentours. Des photographies devront être transmises avant et après intervention. L'autorisation, formalisée par arrêté, est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

DECISION CONCERNANT LE CHATEAU D'EAU

M. le Maire présente trois options concernant le devenir du château d'eau : la destruction totale du château d'eau, la rénovation de la cuve ou la démolition partielle limitée à la cuve.

Après vote, la destruction totale recueille 10 voix pour, la rénovation de la cuve 2 voix pour (BLANCHARD Stéphanie et POIGNARD Mélanie) et la démolition partielle 2 voix pour (BRASSE Jean Pierre et JEOFFROY Sebastien).

Il est donc décidé de procéder à la démolition du château d'eau.

Les prochaines étapes à engager sont la recherche d'amiante, la recherche d'un naturaliste et le dépôt du permis de démolir.

Délibération 34/2026 : Médecine préventive du Centre de Gestion d'Eure et Loir

Le conseil municipal se prononce sur l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion, au tarif de 0,43% par an de la masse salariale et de 60 € TTC par acte réalisé.

La signature de la convention est approuvée à l'unanimité.

Pour information, en cas de souscription par les agents à une mutuelle agréée, la collectivité doit intervenir à hauteur de 15 € par agent.

Délibération 35/2026 : Convention de mise à disposition des salles communales aux associations :

La convention de mise à disposition des salles aux associations est modifiée afin d'y ajouter un article relatif au nettoyage des salles après chaque utilisation et à l'obligation d'actualiser auprès de la commune les membres du bureau directeur. La convention était jointe à la convocation du conseil municipal.

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

Délibération 36/2026 : Affectation des résultats 2025 :

Lors du vote du compte administratif 2025, la délibération relative à l'affectation des résultats n'a pas été rédigée de façon satisfaisante. Il y a lieu de prendre cette délibération pour valider cette affectation auprès de la DDFIP

Selon les débats présentant le compte administratif 2025, il a été décidé l'affectation des résultats suivante au titre de 2025 :

1068 Excédent de fonctionnement reporté	89 981.66 €
R002 Excédent antérieur reporté	742 260.05 €
D001 Solde d'exécution négatif	70 165.66 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la délibération

Délibération 37/2026 : Décision modificative N°1

Lors de la saisie du budget 2026 sur l'application métier dédiée, une coquille s'est glissée entre deux chapitres. Cette erreur empêche de régler les travaux en cours de l'église car la ligne comptable d'imputation n'est pas assez dotée. Il y a donc lieu de voter une décision modificative afin de payer les entreprises.

La délibération modificative s'établit comme suit :

Chapitre 20	- 440 000 €
Chapitre 23	+ 440 000 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la délibération

Délibération 38/2026 : Cession de parcelle chemin du Jaglu

La cession de la parcelle située chemin du Jaglu à la commune est présentée. L'acte aurait dû être réalisé lorsque la commune disposait encore de la compétence eau. Le coût de l'achat de la parcelle est de 100 € auquel s'ajoutent les frais notariés évalués entre 400 € et 500 €. Le conseil municipal autorise le Maire à signer les actes officiels relatifs à cette acquisition.

Délibération 39/2026 : Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

L'instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation, qui se substitue à la taxe sur les logements vacants et à la taxe d'habitation sur les logements vacants, initialement mises en place en 2009 dans la commune, est validée à l'unanimité.

Le vote du taux aura lieu ultérieurement.

Délibération 40/2026 : Fonds de solidarité au logement 2026

Le versement au Fonds de solidarité pour le logement, à hauteur de 3 € par logement social, est approuvé à l'unanimité. (1 logement pour la commune).

Délibération 41/2026 : Fonds d'Aide aux Jeunes 2026

Le fonds d'aide aux jeunes en difficulté est placé sous la responsabilité des départements, il aide les jeunes âgés de 18 à 25 ans dans le cadre d'un projet d'insertion sociale et professionnel pour des aides d'urgence liées à l'extrême précarité des jeunes.

Le conseil municipal estimant que la municipalité est en mesure d'aider si besoin directement des jeunes domiciliés dans la commune, décide à l'unanimité de ne pas accorder de subvention au FAJ.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Un point est fait par le Maire pour proposer aux membres du conseil les différentes commissions de l'Agglo du Pays de Dreux auxquelles ils peuvent assister.
2. M. le Maire informe le conseil avoir pris un arrêté afin de refuser le transfert du pouvoir de police spéciale du maire au président de l'Agglo du Pays de Dreux.
3. Cimetières et colombarium

Un devis a été validé pour la numérisation des cimetières afin d'accéder à GéoCim par le biais de Territoire d'Énergie et de répertorier les concessions. Un groupe de travail, animé par Mme Lucie Jacquet, est mis en place pour alimenter le logiciel. Mme Isabelle Gilbert et Mme Emmanuelle Breton se proposent pour y participer.

Le colombarium de Marville étant complet, un devis est présenté pour l'installation de six cavurnes, pour un montant de 2 910 € HT et un colombarium de 8 places, pour un montant de 6 973 €.

4. Autres groupes de travail communaux
 - Un groupe de travail, animé par Morgane IRIARTE, est prévu concernant les aires de jeux de La Touche et Levasville. Il se réunira le mercredi 9 septembre à 19 h afin d'étudier les possibilités d'aménagement et de préparer les demandes de devis et de subventions en fonction des retours. Elle est composée de Morgane IRIARTE, Sébastien JEFFROY, Christophe BOBARD, Stéphanie BLANCHARD et Philippe NIVET.
 - Un groupe de travail, animé par Philippe NIVET sera mis en place pour le parking du cimetière de Marville-les-Bois, à la suite de l'aménagement foncier, selon le même format. Christophe

BOBARD, Xavier GRAFFIN, Morgane IRIARTE et Isabelle GILBERT participeront à ce groupe.

- Mme Jennifer CHARTIER animera un groupe de travail sur le devenir des chemins communaux, courant 2028, à l'issue des travaux en cours consécutivement à l'aménagement foncier. Emmanuelle BRETON, Sébastien JEFFROY et Christophe BOBARD se proposent d'y participer.
- 5. Un point est fait sur les travaux de l'église. Le plafond de la sacristie, fortement dégradé par la présence de champignons, va être démolé. Les travaux avancent et l'échafaudage du clocher a été posé.
- 6. Concernant les subventions, la Sauvegarde de l'Art Français n'accorde aucune aide sur les 12 000 € espérés, les travaux ayant démarré. Pour la Région, aucun retour officiel n'a été reçu à ce stade.
- 7. Le coût du remembrement pour la commune s'élève à 780,72 €. D'ici la fin de l'année, le conseil municipal prendra une délibération relative aux chemins communaux à la suite du remembrement et une commission se tiendra au Conseil Départemental, en décembre pour finaliser le dossier.
- 8. Le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à Eure et Loir Tourisme pour le moment.
- 9. Concernant le RIFSEEP (régime indemnitaire des agents), la commission technique du Centre de gestion se réunira le 21 septembre pour examiner la réévaluation envisagée pour les agents en place et la prise en compte de ce régime indemnitaire pour la Secrétaire Générale recrutée récemment au grade de Rédacteur. Au retour de la commission, il sera proposé lors d'un prochain conseil municipal d'acter le montant du RIFSEEP.
- 10. Pour information, le coordonnateur du recensement est M. Christophe BOBARD et sa suppléante est Mme Karine RIVIERE. Il conviendra d'étudier la possibilité de proposer aux habitants un accompagnement au recensement, avec la mise à disposition d'un ordinateur directement en mairie.
- 11. Un arrêté a été pris afin d'autoriser M. Jérôme Brassé à cultiver la parcelle communale de Levasville dans l'attente de l'établissement du bail.
- 12. Pour information, le FPIC s'élève en 2026 à 23 152 € pour la commune. À titre de comparaison, il était de 24 333 € en 2025.

QUESTIONS ET REMARQUES DIVERSES

- Jennifer CHARTIER : *Deux nouveaux dons à la Fondation du Patrimoine ont été récemment versés pour les travaux de restauration de l'église de Saint-Sauveur .*
Retour très positif des actions Ville à Joie et du 14 juillet
- Sébastien JEFFROY : *Des miroirs de signalisation routière sont à remplacer à Marville .*
- Lucie JACQUET : *La boîte aux lettres jaune a disparu à La Touche. Les services de La Poste ont été informés.*
Le nettoyage des panneaux Stop et entrée d'agglomération, notamment à La Touche, est à demander au Département.
- Xavier GRAFFIN : *Un nettoyage de la mairie de Marville est demandé avant les réunions.*
Il conviendra de voir avec le Département pour le nettoyage de deux entrées de pont à Marville, direction Moreaulieu
- Christophe BOBARD : *Rue de la Bourbonnière, des problèmes de stationnement hors*

emplacements compliquent le croisement des véhicules.

Signale que de nombreux ballons venant du stade de foot sont retrouvés dans son jardin. Une réflexion va être engagée par le conseil concernant ce problème.

- Bertrand GRILLON : *Signale la demande d'une administrée pour l'entretien des abords de la mare de Levasville*

Rapporte le mécontentement des habitants concernant le contrôle SPANC des fosses septiques par l'Agglo, obligatoire et facturé 192 € et le changement de compteurs d'eau qui sont réalisés sans qu'une information aux usagers soit faite concernant le relevé de l'index du compteur déposé

- Stéphanie BLANCHARD

Le mur mitoyen du cimetière entre le cimetière de Marville et la propriété de M. Jérôme BRASSE est en très mauvais état et menace de s'effondrer.

La route du Ménillet, à Levasville, nécessite une réfection de chaussée à voir s'il s'agit d'une rue communale

- Mickaël THUILLIER

Le panneau « priorité à droite » du chemin du Jaglu a disparu

- Philippe NIVET

Pour information, une cérémonie commémorative devra avoir lieu dans toutes les écoles de France aux alentours du 11 Novembre (par décision ministérielle).

- Emmanuelle BRETON

Un trou s'est formé dans la chaussée rue de l'Eglise à Saint-Sauveur. Il va être signalé au Département.

Informations générales :

Les travaux de peinture de la salle polyvalente sont terminés.

La remise en état d'une vallée est réalisée.

Le curage du fossé de la STEP est réalisé.

Les travaux de voirie du Jaglu et des bordures rue du Brosseiron sont prévus mi-septembre. Un rendez-vous avec l'entreprise et M. Philippe Nivet est prévu le 8 septembre au matin pour la programmation.

L'inauguration de la STEP de MARVILLE LES BOIS est prévu le 14 septembre à 16h30.

La séance est levée à 23h15

Le secrétaire de séance



Morgane IRIARTE

Le Maire,



Jean-Pierre BRASSE

